



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## **44<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR**

### **55<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

*Washington, D.C., EUA, 22-26 septembre 2003*

---

### **RÉSOLUTION**

#### **CD44.R8**

#### **PANDÉMIE DE GRIPPE : PRÉPARATIFS DANS L'HÉMISPHERE OCCIDENTAL**

##### ***LE 44<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR,***

Ayant examiné les progrès accomplis dans la surveillance et les préparatifs globaux et régionaux pour la grippe (document CD44/13) et reconnaissant le besoin d'adopter des mesures urgentes aux niveaux régional et national pour mettre en place des mécanismes de détection précoce de nouvelles souches du virus grippal et planifier les préparatifs de lutte contre la pandémie pour gérer efficacement le risque associé à sa propagation ;

Prenant en compte que l'épidémie annuelle de grippe provoque des millions de cas de grippe et des milliers de décès chaque année dans la Région ;

Reconnaissant les préparatifs limités aux niveaux national et régional pour une future pandémie de grippe et préoccupé par son fardeau sur le plan de la santé et de l'économie, en particulier dans les pays en développement ;

Reconnaissant en outre l'aspect évitable de nombreux de ces décès au moyen de l'usage accru des vaccins existants, et

Considérant le besoin d'intensifier la production régionale de vaccins, d'assurer un accès plus équitable aux médicaments antiviraux et de renforcer une surveillance virale au titre des préparatifs nationaux et régionaux de lutte contre la pandémie,

***DÉCIDE :***

1. De prier les États Membres :
  - a) de mettre en œuvre des stratégies pour étendre la couverture du vaccin contre la grippe des populations à haut risque, y compris les aînés et les personnes ayant des maladies sous-jacentes, avec l'objectif d'atteindre une couverture de vaccination de la population âgée d'au moins 75% en 2006 ;
  - b) d'évaluer l'impact sanitaire et socio-économique des épidémies annuelles de grippe ;
  - c) de préparer et exécuter des plans nationaux de préparatifs à la pandémie de grippe en veillant particulièrement à la surveillance de la circulation virale, aux stratégies de vaccination, à la prise en charge médicale, aux fournitures médicales et aux communications ;
  - d) d'activer des groupes de travail nationaux multidisciplinaires au sujet de la pandémie de la grippe, chargés de mettre au point des stratégies à long terme sous l'égide des comités nationaux de préparation aux situations d'urgences.
2. De demander au Directeur :
  - a) de continuer à renforcer la surveillance régionale de la grippe à titre de composante essentielle des préparatifs pour les épidémies saisonnières et les pandémies de grippe ;
  - b) de faciliter des mécanismes pour le transport sûr et ponctuel de spécimens biologiques ;
  - c) de fournir une coopération technique pour appuyer les pays et les réseaux sous-régionaux concernés par les maladies infectieuses émergentes dans les efforts qu'ils déploient pour préparer et mettre au point des plans nationaux et sous-régionaux de préparatifs à la lutte contre la grippe ;
  - d) de faciliter l'intensification de la production régionale de vaccins contre la grippe et un accès équitable à ces vaccins, à un coût abordable, que ce soit dans des situations épidémiques ou de pandémie globale, en association avec des partenaires internationaux et nationaux ;
  - e) d'encourager l'établissement de liens avec des partenaires de développement de la santé multilatéraux, bilatéraux et privés pour agir en synergie dans les plans d'approche et de contrôle de la grippe.

*(Neuvième réunion, 26 septembre 2003)*